

Reconstruire l'éducation : mesures, coût, financement

Elise Huillery¹, Romane Paris²

Sur le papier, l'effort public consacré à l'éducation semble similaire en France et chez ses voisins : 5,4% du PIB en France en 2023, contre 5% en moyenne dans les autres grandes économies européennes et nord-américaines. Mais cette similitude est trompeuse car la France compte plus d'élèves du fait de sa natalité plus dynamique au cours des deux dernières décennies. Par conséquent, la France présente en réalité un sous-investissement inquiétant : du primaire à l'enseignement supérieur, la France dépense 15 à 20% de moins par élève que ses voisins, excepté au lycée. Ce sous-financement de l'éducation provient principalement de deux facteurs : des rémunérations moins élevées pour les enseignants que dans les autres pays, et des taux d'encadrement plus faibles.

Parallèlement à ce sous-investissement, le système éducatif français traverse une grave combinaison de crises majeures. Les niveaux scolaires reculent fortement depuis vingt ans, plus vite que dans la plupart des pays de l'OCDE. La France demeure aussi l'un des pays où l'origine sociale pèse le plus sur la réussite scolaire, l'orientation et l'accès à l'enseignement supérieur. Les élèves présentent des déficits marqués de confiance en soi, de coopération et de bien-être, dans un climat scolaire souvent anxiogène. La ségrégation sociale entre établissements s'accroît, notamment entre enseignement public et privé, fragilisant la cohésion nationale.

Le métier d'enseignant connaît une crise profonde d'attractivité, avec un effondrement des candidatures, des salaires peu compétitifs et des difficultés croissantes de recrutement. Enfin, l'enseignement supérieur souffre d'un sous-financement croissant et d'inégalités de moyens qui favorisent les publics déjà les plus privilégiés. Dans chacun de ces domaines, la France se distingue défavorablement par rapport aux autres pays européens.

Cette note a vocation à proposer une série de mesures pour redresser la situation de l'éducation du primaire à l'enseignement supérieur en France, dont l'impact positif sur les apprentissages des élèves est solidement documenté par les résultats scientifiques. Ces mesures sont accompagnées d'un chiffrage budgétaire précis ainsi que des pistes de financement.

A récemment émergé l'idée de profiter de la déprise démographique pour abaisser le budget de l'éducation : ce serait une erreur, premièrement au regard du retard que nous accusons sur nos voisins européens en termes d'investissement par élève, et du fort retour sur investissement qu'auront ces dépenses sur notre niveau d'emploi, de productivité, et de croissance de long terme. En conséquence, nous proposons non seulement de maintenir les ressources actuelles mais d'y ajouter 11,8 milliards d'euros annuels.

¹ Professeure des Universités, Ecole Normale Supérieure, Institut d'Action Publique, PSL

² Senior Policy Advisor, Public Finance Lab

Synthèse des mesures proposées, coût, et financement

	MESURES	COÛT	FINANCEMENT
Enseignement scolaire	Maintenir le nombre d'enseignants pour réduire le nombre d'élèves par classe	/	Mise en place d'un impôt sur les grandes successions (cf. note de la Fondation Jean Jaurès) 1. Refonte de l'assiette des droits de succession pour réduire ou éliminer les principales niches : suppression du régime des démembrements de propriété, resserrement du pacte Dutreil en le préservant pour les commerces, TPE, PME et ETI 2. Intégrer l'essentiel des transmissions patrimoniales reçues au cours de la vie et l'ensemble des assurances-vie 3. Révision du barème d'imposition : - diminution des droits de succession ou pas d'impact pour 99% des héritiers (exemption de 200 000 €, deux fois supérieure à l'exemption actuelle ; mise en place de taux inférieurs pour les héritages jusqu'à 4 millions €) - effort supplémentaire pour le top 1% (taux marginal de 50% au-delà d'un héritage de 6 millions d'euros).
	Revaloriser le salaire des enseignants	3,5 mds €	
	Réformer la mobilité des enseignants pour renforcer l'attractivité du métier et limiter les inégalités territoriales	/	
	Allouer les moyens financiers aux établissements en fonction de leur Indice de Position Sociale (IPS), et inclure les établissements privés à ce système de financement	/	
	Renforcer les moyens en tutorat	830 millions €	
	Renforcer les moyens en formation des enseignants	500 millions €	
	Renforcer les moyens pour les élèves à besoins particuliers	1,4 mds €	
	Renforcer la mixité sociale par la mixité résidentielle	/	
	Total enseignement scolaire	6,2 mds €	
Enseignement supérieur	Réformer les bourses sur critères sociaux	925 millions €	
	Doubler l'offre publique de logements étudiants	350 millions €	
	Ouvrir 120 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur	2,8 mds €	
	Améliorer les conditions de licence universitaire	1,4 mds €	
	Améliorer le fonctionnement de Parcoursup et son accompagnement	62 millions €	
	Total enseignement supérieur	5,5 mds €	
	TOTAL	11,8 mds €	12,7 mds €

Cadrage budgétaire et économique

Les mesures proposées pour reconstruire le système éducatif du premier degré à l'enseignement supérieur représentent ensemble un coût de 11,8 milliards d'euros supplémentaires pour les finances publiques. Trois remarques importantes doivent être faites concernant le cadrage budgétaire et économique préconisé.

Premièrement, la France est actuellement en situation de sous-financement de son système éducatif. Si la dépense intérieure d'éducation en pourcentage du PIB paraît satisfaisante en comparaison des autres pays (5,4% du PIB en France contre 5% en moyenne dans les autres grandes économies européennes et nord-américaines en 2023), cette comparaison est trompeuse car elle ne tient pas compte des effectifs d'élèves et d'étudiants. En réalité, la France ayant conservé pendant plusieurs décennies une natalité plus dynamique, les effectifs y sont nettement plus élevés. Aussi, la comparaison doit se faire par élève et étudiant. Or, c'est là que l'on voit le sous-financement de l'éducation en France : comme le montre le tableau ci-dessous, notre pays investit 20% de moins que les autres par élève au primaire, 18% de moins par élève au collège, et 15% de moins par étudiant à l'université. Au contraire, au lycée, la dépense par élève est 15% au-dessus des autres pays, ce qui s'explique par des taux d'encadrement plus élevés par rapport aux autres pays¹. Inversement, dans les autres niveaux d'enseignement, le sous-investissement se traduit par des taux d'encadrement et des salaires enseignants plus faibles qu'ailleurs.

¹ A noter que, comme documenté par l'[Institut des Politiques Publiques](#), ces chiffres de dépenses d'éducation en pourcentage du PIB et par élève et étudiant sont surévalués, car ils prennent en compte la surcontribution de l'État au CAS Pensions pour maintenir le système à l'équilibre. En déduisant cette surcontribution au CAS Pensions, les dépenses d'éducation passent de 5,4 à 5% du PIB, et les dépenses par élève baissent de 9% pour le premier degré, 10% dans le second degré, et de 7% dans le supérieur. A noter que ce phénomène est aussi à l'œuvre dans les autres pays, où sont également prises en compte dans les dépenses d'éducation les rémunérations des enseignants et donc les cotisations retraites. Cependant, comme souligné par l'IPP, du fait notamment de nos caractéristiques démographiques, les autres pays n'affichent pas des taux de contributions employeurs aussi élevés qu'en France, et sont peu susceptibles de surévaluer leurs dépenses d'éducation dans les mêmes proportions qu'en France.

Tableau 1 : Comparaison des dépenses d'éducation en France et dans d'autres pays

	Dépense en % du PIB	Dépense par élève ou étudiant			
		primaire	collège	lycée	Licence master doctorat
France	5,4	12 310	14 699	19 527	14 995
Belgique	5,6	16 818	24 786	20 117	16 663
Danemark	5,5	17 184	21 008	13 358	14 577
Finlande	5,4	13 823	21 706	11 902	11 065
Allemagne	4,4	13 163	16 451	23 653	13 960
Irlande	3,2	13 217	16 145	13 297	20 165
Italie	3,8	15 367	15 707	13 978	10 627
Pays-Bas	5,1	15 942	20 493	19 806	17 386
Norvège	4,6	19 711	19 711	22 438	20 116
Portugal	4,8	12 181	15 599	15 034	12 075
Espagne	4,7	12 767	14 270	15 817	14 806
Suède	5,3	16 692	16 446	16 078	14 807
Canada	5,3	15 870	16 151	16 105	20 563
Royaume-Uni	6,0	15 602	15 077	17 008	28 077
Etats-Unis	5,6	16 605	17 323	18 117	31 610
Moyenne autres pays	5,0	15 353	17 920	16 908	17 607
Ecart France - Autres, valeur	0,4	- 3 043	- 3 221	2 619	- 2 612
Ecart France - Autres, %	8%	-20%	-18%	15%	-15%

Source: OCDE, Regard sur l'éducation 2026, tableaux C1.1, C1.4, C4.1 et C5.1. Les données sont de 2023, dernière année disponible. Lecture : Dépenses par équivalent scolarisé à temps plein en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour le PIB. La donnée vient de 2021 pour le tertiaire au Etats-Unis car elle n'est pas disponible en 2023. Les données pour le niveau licence master et doctorat excluent les dépenses recherche et développement.

Deuxièmement, l'enjeu du financement des mesures qui suivent ne se pose qu'à court-terme. En effet, à long-terme, ces mesures se remboursent d'elles-mêmes : les études d'impact en économie montrent que les dépenses d'éducation ne doivent pas être vues comme un coût mais comme un investissement productif qui génère pour l'État des recettes futures supérieures à son coût de départ. Ce retour sur investissement s'explique par les effets de l'éducation sur la création d'emplois, la hausse de la productivité et des revenus, qui induisent à leur tour davantage de recettes fiscales, ainsi que des économies dans d'autres domaines de l'action publique comme la justice et la santé.² Le surcroît de recettes fiscales dans le futur étant supérieur aux dépenses à engager actuellement dans le cas de l'éducation, le bilan économique à moyen et long-terme est positif.

Troisièmement, il n'en faut pas moins mobiliser à court-terme la somme à investir pour financer cet investissement d'avenir. Afin de mobiliser des ressources qui ne pénalisent pas l'économie, nous proposons d'utiliser les recettes additionnelles créées par un impôt sur les très grandes successions, comme le recommandait le Conseil d'Analyse Économique dans une note de 2021³. Un impôt sur les grandes

² Hendren, N., & Sprung-Keyser, B. (2020). A unified welfare analysis of government policies. *The Quarterly journal of economics*, 135(3), 1209-1318 ; [Éducation : comment mieux orienter la dépense publique - Conseil d'Analyse Économique](#).

³ [Note du CAE n° 69 \(Décembre 2021\)](#)

successions, tel que proposé par une note de 2024 de la Fondation Jean Jaurès ferait que seul 1% des Français verraient leurs droits de succession augmenter, et rapporterait 12,7 milliards d'euros pour l'année 2026, et 15 milliards d'euros par an en moyenne sur la période 2025-2040⁴.

Ce levier de financement est d'autant plus pertinent que la "grande transmission" à venir, qui s'élève à 9 000 milliards d'euros de patrimoine transmis d'ici 2040, renforcera considérablement la place de l'héritage dans la constitution des patrimoines et des inégalités liées à la naissance, en forte hausse depuis les années 1970⁵.

Enfin, pour qu'une réforme de l'héritage soit comprise et soutenue démocratiquement – même dans le cas où elle induirait une hausse des droits de succession pour une infime partie des Français – il est préférable que l'argent récolté soit fléché vers des investissements facilement identifiables et souhaités par la population. L'éducation, qui entraînera plus d'emplois, d'innovation, des revenus plus élevés, et une société plus égalitaire, en constitue un parfait exemple. Redistribuer une partie des 1% plus grandes successions à l'ensemble de la jeunesse plutôt qu'à un tout petit nombre d'héritiers est non seulement une mesure de cohésion sociale mais aussi une mesure d'efficacité économique.

⁴ [Fondation Jean Jaurès](#), Face à la "grande transmission", l'impôt sur les grandes successions

⁵ La fortune héritée représente désormais 60 % du patrimoine total contre 35 % en moyenne au début des années 1970 (CAE, 2021). Et selon les données du World Inequality Database, la part du patrimoine national détenue par les 1% des ménages les plus aisés est passée de 16% en 1984 à 24% en 2022.

Enseignement primaire et secondaire

1. Maintien des postes d'enseignants pour réduire le nombre d'élèves par classe

Constat – La taille moyenne des classes en France est plus élevée que chez nos voisins européens : elle est de 3 élèves par classe plus élevée au niveau élémentaire, et de 5 élèves par classe plus élevée au niveau du collège⁶. Or, la littérature économique souligne les bénéfices de la diminution du nombre d'élèves par classe, tant sur les résultats scolaires à court terme que sur les trajectoires professionnelles de long terme des élèves.⁷ Selon l'étude la plus récente, réduire le nombre d'enseignants pour maintenir la taille actuelle des classes ne générerait qu'un demi-milliard d'euros d'économies budgétaires, contre 4,5 milliards d'euros de gains salariaux futurs pour les élèves si les effectifs enseignants étaient maintenus.⁸

Proposition – D'ici 2034, il y aura 1,7 million d'élèves en moins dans le primaire et le secondaire (-15,2% pour le premier degré, et -13,2% pour le second degré). Se saisir de cette déprise démographique en maintenant le nombre d'enseignants constant sur cette période permettra de faire baisser la taille des classes et de se rapprocher de la moyenne européenne. Ainsi, dans le primaire, maintenir le nombre de postes d'enseignants constant permettra de faire baisser la taille moyenne des classes de 22,4 à 18,2 élèves d'ici 2034, et ainsi d'atteindre des conditions même un peu meilleures que dans le reste de l'Europe⁹. Dans le secondaire, l'écart avec les voisins européens étant de 5 élèves par classe et la baisse du nombre d'élèves d'ici 2034 d'un peu moins de 4 élèves par classe, la taille des classes restera légèrement plus élevée en France qu'en Europe. Le rapprochement sera néanmoins très substantiel.

→ Coût budgétaire associé : nul.

2. Revalorisation du salaire des enseignants

Constat – Les grilles existantes de rémunération des enseignants incitent peu à s'engager dans une carrière enseignante, notamment du fait des faibles niveaux de rémunération en début de carrière d'une part ; et d'une progression salariale très marginale au cours de la première moitié de carrière (courbe de salaire "convexe") d'autre part. Ce problème se pose surtout pour les professeurs des écoles et les professeurs certifiés, la grille de rémunération des professeurs agrégés étant plus avantageuse. Par rapport à un panier de pays comparables (les 14 pays du tableau p.2), la rémunération de nos enseignants au primaire est de

⁶ [DEPP – L'Europe de l'éducation en chiffres, 2024](#). Les comparaisons portent entre la France et la moyenne des 25 pays de l'UE membres ou en cours d'adhésion à l'OCDE. Au niveau élémentaire la taille de classe moyenne est de 22 en France contre 19 dans ces pays européens, et au niveau collège elle est de 26 en France contre 21 dans ces pays européens.

⁷ [Efficacité économique de la réduction de la taille des classes - Conseil d'Analyse Économique](#)

⁸ Taille des classes et inégalités territoriales : quelle stratégie face à la baisse démographique ?

⁹ Idem

22% inférieure, de 17% inférieure au collège, et de 16% inférieure au lycée¹⁰. Or, les enseignants n'échappent pas à la logique du marché du travail : augmenter les salaires permet d'attirer de meilleurs candidats. Les études montrent que la qualité du corps enseignant dans son ensemble dépend des niveaux de salaire : des salaires plus faibles relativement aux autres métiers diminuent le nombre de candidats et favorisent les démissions d'enseignants, et ce particulièrement parmi ceux qui ont le plus d'impact positif sur les apprentissages des élèves.¹¹ Des salaires faibles privent donc les élèves d'un certain nombre d'enseignants particulièrement talentueux.

Proposition – Pour rendre les carrières de professeurs des écoles et des professeurs certifiés plus attractives, deux ajustements sont nécessaires :

- Augmenter leur traitement indiciaire brut mensuel en début de carrière¹² pour l'aligner sur les standards européens¹³. Cela représente une hausse socle de 300 € bruts mensuels pour tous les enseignants, aussi bien en début qu'en fin de carrière.
- Répartir plus régulièrement (linéariser) les augmentations de salaire tout au long de la carrière, afin d'éviter le creux salarial observé en milieu de carrière. Cela implique une hausse supplémentaire pour les années intermédiaires. Ainsi, la revalorisation salariale s'élève jusqu'à 490 euros bruts mensuel pour un enseignant qui a 22 ans d'ancienneté.

→ Coût budgétaire associé : **3,5 mds €** (2 mds € pour la revalorisation des professeurs des écoles ; 1,5 mds € pour les professeurs certifiés).

3. Réformer la mobilité des enseignants pour renforcer l'attractivité du métier et limiter les inégalités territoriales

Constat – L'affectation géographique des lauréats des concours du public (CAPES, CRPE, CAPLP, agrégation...) par académie se fait selon un barème de points lié notamment au classement de sortie du concours. En substance, un lauréat peut être envoyé dans une académie éloignée géographiquement de sa vie familiale, ce qui renforce, en plus du faible niveau de rémunération, le manque d'attractivité du métier. Ce principe ayant une incidence sur l'affectation géographique des lauréats n'existe pas pour le privé sous contrat, qui se fait de plus en plus attractif par rapport au public. Alors que depuis 2023, le nombre de candidats au CAPES public a baissé de 1,5%, le nombre de candidats au CAPES privé a augmenté de 4,8%.

¹⁰ OECD (2026), *Education at a Glance 2026: OECD Indicators*, OECD Publishing, Paris.

¹¹ Nagler, M., Piopiunik, M., & West, M. R. (2020). Weak markets, strong teachers: Recession at career start and teacher effectiveness. *Journal of Labor Economics*, 38(2), 453-500 ; Tartova, D. (2025). Who leaves and who stays? the impact of the teacher wage gap on teacher quality. *The Impact of the Teacher Wage Gap on Teacher Quality* (November 23, 2025).

¹² Voir les grilles de l'Éducation Nationale [ici](#)

¹³ Panier de 10 pays riches UE10 : Allemagne, Italie, Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Portugal, Suède, Belgique, Espagne

Proposition – Toujours dans l'optique de rendre le métier d'enseignant plus attractif pour les meilleurs profils et avoir un impact positif sur les résultats des élèves, il est possible de réformer l'algorithme actuel dans lequel une majorité des demandes de mutation sont refusées, alors même que la mobilité est un facteur important d'attractivité du métier. Un nouvel algorithme¹⁴ fondé sur des « échanges mutuellement améliorants » permettrait d'augmenter de plus de 30 % le nombre de mutations satisfaites, voire de près de 40 % dans certaines simulations.¹⁵ Ce nouvel algorithme d'affectation permet simultanément d'accroître la satisfaction des enseignants, de renforcer l'efficacité de la gestion des ressources humaines, et de limiter les inégalités scolaires liées à la concentration des enseignants les moins expérimentés dans les académies défavorisées.

→ Coût budgétaire associé : nul.

4. Allouer les moyens financiers aux établissements en fonction de leur Indice de Position Sociale (IPS), et inclure les établissements privés à ce système de financement

Constat – Les établissements classés en éducation prioritaire (dits REP et REP+) bénéficient aujourd'hui de plus de moyens que les autres établissements (tailles de classe réduites dans le primaire ; indemnités supplémentaires pour les enseignants ; temps supplémentaire de formation...). Néanmoins, ces labels peuvent apparaître stigmatisants et donc repoussoirs – pour les parents comme pour les enseignants – ce qui tend à exacerber la ségrégation sociale et les difficultés scolaires des élèves de ces établissements, ayant ainsi l'effet inverse de celui recherché.¹⁶ De plus, les labels REP et REP+ peuvent être difficiles à obtenir pour les établissements non labellisés, et peinent à enregistrer la forte variabilité de la composition sociale des établissements d'une année sur l'autre.

Proposition – Allouer les moyens graduellement aux établissements en fonction de leur Indice de position sociale (IPS)¹⁷ permettrait de gérer l'attribution des moyens au plus près de leurs besoins, et de façon non stigmatisante. Il sera nécessaire d'inclure à ce mode de financement les établissements privés sous contrat. Alors que l'enseignement privé est financé à 75% par fonds publics, il concentre une proportion croissante d'élèves de milieux favorisés et est responsable de 35 à 50%

¹⁴ Julien Combe, Olivier Tercieux et Camille Terrier, « Un nouvel algorithme pour améliorer la mobilité des enseignants sans pénaliser les académies les moins attractives », IPP, Éducation & Formation, n° 92, décembre 2016.

¹⁵ Pour ne pas accentuer les difficultés des académies déjà peu attractives (notamment Amiens, Créteil et Versailles) qui pourraient perdre davantage d'enseignants expérimentés, il faut ajouter dans l'algorithme un mécanisme spécifique pour les académies « prioritaires » : la mutation sera validée seulement si l'enseignant arrivant dans l'académie dispose d'au moins autant de points que l'enseignant partant de l'académie.

¹⁶ Davezies, L., & Garrouste, M. (2020). More harm than good? Sorting effects in a compensatory education program. *Journal of Human Resources*, 55(1), 240-277.

¹⁷ L'indice de position sociale est indicateur statistique calculé par le ministère de l'Éducation nationale, permettant de mesurer le profil socio-économique et culturel des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Il est basé sur les professions des parents.

de la ségrégation scolaire (le reste étant dû à la ségrégation résidentielle).¹⁸ Moduler la subvention pour charge de service public aux établissements privés en fonction de leur IPS permettra de favoriser la mixité scolaire en leur sein.

Concrètement, les moyens seront modulés de la façon suivante :

- Modulation du nombre de professeurs par établissement et donc de la taille des classes (moins d'élèves par classe dans les établissements aux IPS plus faibles ; sans augmenter la taille des classes dans les établissements très favorisés grâce à la baisse démographique).
→ Coût budgétaire associé : nul.
- Modulation des moyens supplémentaires en tutorat (cf. ci-dessous)
- Modulation des moyens supplémentaires en formation des enseignants (cf. ci-dessous).

5. Renforcer les moyens en tutorat

Constat – La crise des apprentissages, désormais largement documentée dans les comparaisons internationales et les études de suivi sur longue période, doit donner lieu à la mise en place de pratiques pédagogiques ambitieuses et dont l'efficacité a été scientifiquement établie. Les parcours scolaires sont très rigides et cadencés : c'est à l'élève de s'adapter au système, ou, à tout le moins, de s'en accommoder. Il progresse d'une classe à l'autre, presque indépendamment de ses acquis, et les élèves les plus fragiles décrochent trop souvent des apprentissages. Une solution a prouvé son efficacité : le tutorat. L'ampleur et la cohérence des résultats disponibles dans la littérature scientifique suggèrent que le tutorat est l'un des outils les plus largement reconnus et les plus efficaces dont disposent les enseignants pour faire progresser les élèves et favoriser leur réussite scolaire.¹⁹

Proposition – En fonction de l'IPS de l'établissement, nous proposons d'allouer des moyens supplémentaires en tutorat, dans les conditions les plus favorables à la progression des élèves : tutorat effectué sur le temps scolaire, par des paraprofessionnels, à raison de 4 séances d'une heure par semaine, par petits groupes de 3. Au total, environ la moitié des élèves actuels du primaire scolarisés dans l'éducation prioritaire en bénéficieraient.

→ Coût budgétaire associé : **830 millions €**. Cette proposition permettra par ailleurs d'offrir à plus de 90 000 étudiants qui le souhaitent des contrats étudiants de 8h (2 heures de tutorat dispensées 4 fois par semaine, pour une rémunération mensuelle d'environ 750€ bruts par mois, soit près de 600€ nets).

6. Renforcer les moyens en formation des enseignants

¹⁸ Boutchenik, B., Givord, P., & Monso, O. (2021). How do urban segregation and high school choice contribute to school segregation?. *Revue économique*, 72(5), 717-747. Charousset, Pauline & Julien Grenet (2026). « Baisse démographique et dynamiques public-privé : vers une ségrégation scolaire accrue dans les grandes villes ? », Note IPP, n° 124, mars 2026.

¹⁹ [Le potentiel transformateur du tutorat pour améliorer les résultats scolaires des élèves : enseignements tirés d'évaluations randomisées](#)

Constat – L'enjeu de la formation des enseignants est central. La France se distingue par un faible volume d'heures de formation continue. En France, la formation continue des enseignants ne représente que 3,5 jours effectifs par an au collège, contre 8 jours en moyenne dans l'OCDE²⁰, et jusqu'à cinq fois moins que dans les systèmes les plus performants. À Singapour, par exemple, les enseignants bénéficient d'une centaine d'heures de formation par an, contre seulement 18 heures obligatoires dans le primaire et aucune obligation dans le secondaire en France. Ainsi, le volume de formation continue des enseignants en France est l'un des plus faibles parmi les systèmes éducatifs des pays de l'OCDE, mais aussi l'un des plus faibles au sein de la fonction publique française.²¹ De plus, ces heures de formation restent souvent théoriques, peu ancrées dans la réalité de la classe et dans l'acquisition pratique de méthodes pédagogiques efficaces. Les travaux de recherche montrent que les formats ponctuels, peu ciblés et centrés sur des contenus généraux, se révèlent souvent inefficaces.²² Inversement, les formations plus longues et intensives, centrées sur une pratique spécifique et assorties d'un suivi individuel régulier produisent des effets importants sur les apprentissages des élèves.²³ Outre la formation à des méthodes d'apprentissage de la lecture et des mathématiques les plus efficaces, les enseignants doivent également être formés au développement des compétences socio-comportementales des élèves, comme la confiance en soi, la motivation et la persévérance. Les résultats de PISA montrent en effet que les élèves français accusent un retard important dans ce domaine, alors même que la recherche montre que ces compétences ont un impact fort sur les apprentissages.²⁴

Proposition – Aligner le niveau de formation des enseignants français sur les standards de l'OCDE nécessiterait d'augmenter de 35 heures (5 jours) par an leur formation. Ce nombre de jours de formation annuel est une moyenne, il sera modulé en fonction de l'IPS de l'établissement de l'enseignant, un nombre plus important étant offert aux enseignants affectés aux établissements avec les IPS plus faibles. Les journées de formation seront organisées hors du temps scolaire pour ne pas pénaliser les élèves, et seront rémunérées. Elles devront reposer sur des formats dont l'efficacité a été documentée : ancrés dans la pratique, centrés sur les disciplines et des pratiques concrètes, assortis d'un accompagnement individuel dans la durée. En termes de contenu, une attention particulière devra être donnée aux pratiques pédagogiques favorisant le développement des compétences sociales et comportementales des élèves.

→ Coût budgétaire associé : **460 millions €**.

²⁰ [Résultats de TALIS 2024 - note pays : France](#)

²¹ Cour des comptes, [La formation continue des enseignants de l'enseignement public, observations définitives, exercices 2017-2021](#), septembre 2023.

²² Voir la revue de littérature dans [Bellue S., Bouguen A., Gurgand M., Munier V. et Tricot A. \(2023\) : « When Effective Teacher Training Falls Short in the Classroom: Evidence from an Experiment in Primary Schools », *Economics of Education Review*, 103, 102599.](#)

²³ [Adrie J. Visscher, Natasha Dmashinskaia, Marta Pellegrini, Anny Rey-Naizaque. "\(When\) do teacher professional development interventions improve student Achievement? A meta-analysis of 128 high-quality studies," *Educational Research Review*, Volume 49, 2025, 100742.](#)

²⁴ [Algan Y., Huillery E. et Prost C. \(2018\) : « Confiance, coopération et autonomie : pour une école du XXIe siècle », *Les Notes du CAE*, n° 48.](#)

7. Renforcer les moyens pour les élèves à besoins particuliers

Constat – A la rentrée 2025, près de 50 000 élèves en situation de handicap n'avaient pas d'AESH, soit environ 14% des élèves concernés²⁵. Selon un récent rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge du handicap, un ETP d'AESH accompagnait en moyenne 6,8 élèves en 2024, ce qui témoigne de l'état de saturation des effectifs déployés.²⁶ En parallèle, les conditions de travail difficiles des AESH viennent renforcer le manque d'attractivité du métier et donc le problème de sous-effectifs. Les académies rencontrent en effet de sérieuses difficultés à recruter les AESH à hauteur de leurs besoins, laissant de nombreux postes non pourvus. La grande majorité des AESH travaille en effet à temps incomplet, et estime ne pas être rémunérée à hauteur du travail accompli. Enfin, leur statut actuel d'agent contractuel rend le métier peu attractif pour recruter face à des besoins croissants.

Propositions – Pour accompagner comme il se doit les élèves à besoins éducatifs spécifiques, il convient de créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH en association avec une augmentation de leurs salaires, et de leur accorder une vraie formation initiale avant la prise de poste.

→ Coût budgétaire associé : **1,4 mds €**²⁷

8. Renforcer la mixité sociale par la mixité résidentielle

Constat – Le séparatisme social entre établissements scolaires est très élevé, notamment au niveau du collège. Depuis 20 ans, la polarisation sociale du secteur privé par rapport au secteur public s'est considérablement amplifiée : la part des élèves d'origine sociale favorisée et très favorisée dans le secteur privé est passée de 43% en 2003 à 55% en 2022, alors qu'elle n'est que de 31% dans le secteur public et totalement stable sur la même période. Ce séparatisme croissant repose en partie sur la conviction des parents que l'enseignement privé favorise davantage la réussite scolaire. Or, les études scientifiques montrent que ces représentations sont fausses : à niveau scolaire et origine sociale comparables à l'entrée dans l'établissement, un élève ne réussit pas mieux dans le secteur privé que dans le secteur public²⁸. Par ailleurs, les indicateurs de climat scolaire et de bien-être ne différencient pas non plus les deux secteurs. Les études montrent même que fréquenter un collège socialement mixte accueillant des élèves de divers niveaux et de diverses origines sociales est bénéfique pour le bien-être et la cohésion sociale, sans affecter négativement – au contraire – les résultats

²⁵ [Banque des territoires](#), AESH : près de 50.000 enfants sur 352.000 élèves notifiés sans solution à la rentrée 2025

²⁶ [« L'école inclusive est sur le point de craquer » : les sénateurs PS veulent fonctionnariser les AESH pour créer « un choc d'attractivité »](#)

²⁷ Idem.

²⁸ Fougère, D., Monso, O., Rain, A., & Tô, M. (2017). Qui choisit l'école privée, et pour quels résultats scolaires?. Éducation & formations, (95), 59-85.

scolaires²⁹. Les études montrent également que la mixité résidentielle a des effets positifs à long-terme sur les revenus et le bien-être social et économique³⁰.

Propositions – La mixité sociale à l'école passe par la mixité résidentielle. Il faut agir sur la répartition des logements sociaux dans tous les quartiers pour favoriser un véritable mélange social au niveau des secteurs scolaires. Actuellement la loi SRU demande une même proportion de logement social dans chaque commune (25%). Mais l'échelle de la commune est trop large pour garantir la mixité sociale dans les établissements scolaires car les logements sociaux peuvent être concentrés dans certains quartiers. Une mesure simple dont les effets se feraient sentir à long terme consisterait à appliquer la loi SRU à une échelle géographique plus fine : celle de l'IRIS³¹. Une répartition plus équilibrée des logements sociaux permettrait ainsi de rendre les secteurs de recrutement des écoles et des collèges plus mixtes socialement.

→ Coût budgétaire associé : nul.

²⁹ Azmat, G, J Grenet, E Huillery, Y Souidi and Y Algan (2026), 'DP21363 The Impact of Social Mixing at School: Evidence From a French Desegregation Program', CEPR Discussion Paper No. 21363. CEPR Press, Paris & London.

³⁰ Katz, L. F. "Neighborhood Effects and Missing Markets for Opportunity". American Economic Review 2026, 116 (9), 3197-3222.

³¹ Une zone IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) est une unité de découpage géographique utilisée par l'Insee pour diffuser des données statistiques intra-communales. Elles comprennent généralement entre 1800 et 5000 habitants ([Insee](https://www.insee.fr/fr/statistiques/1181103?geo=IRIS)).

Enseignement supérieur

En France depuis 2017, le budget public par étudiant de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la recherche, a baissé de 20%³².

Ce manque de moyens affecte directement l'efficacité et l'équité de notre enseignement supérieur : niveau insuffisant des bourses accentuant les inégalités d'accès à l'enseignement en fonction de l'origine sociale, manque de places dans de nombreuses formations demandées par les néo-bacheliers, et conditions de formation insuffisantes entraînant un taux de réussite très faible en licence universitaire.

1. Réforme des bourses sur critères sociaux

Constat – Lutter efficacement contre la reproduction sociale suppose de revaloriser les bourses sur critères sociaux. En effet, seuls 35% des élèves issus du premier décile de revenu accèdent à l'enseignement supérieur, pour 90% pour ceux provenant du décile de revenu le plus élevé.³³ Cet écart ne s'explique pas uniquement par les différences de niveau scolaire, mais aussi par des vœux d'orientation différents selon l'origine sociale à l'issue du collège et du lycée.³⁴ Cette situation s'explique par l'insuffisance du soutien financier actuellement apporté aux étudiants de milieux modestes: plusieurs études sur les données françaises et américaines ont montré qu'une hausse du montant des bourses sur critères sociaux permet d'augmenter l'accès à l'enseignement supérieur.³⁵ Cependant, les bourses actuelles, avec des montants annuels qui varient entre 1 000 et 5 700 euros environ (633 euros par mois au maximum, 250 euros en moyenne) ne permettent pas de couvrir l'ensemble des dépenses étudiantes, en particulier de logement.

Proposition – Afin de mieux couvrir l'ensemble des dépenses étudiantes, en particulier les dépenses de logement, et ainsi d'inciter davantage les étudiants des classes moyennes et populaires à entrer dans l'enseignement supérieur, nous proposons un système de bourses comme suit :

- Sont éligibles à une bourse tous les étudiants issus des familles dont le quotient familial est parmi les 60% inférieurs ; actuellement, le taux d'accès moyen à l'enseignement supérieur dans cette population est de 43%, et notre objectif est de l'amener au même niveau que le 7ème décile, à savoir 55%.³⁶

³² Source : [Lucas Chancel](#)

³³ Bonneau, Grobon, Enseignement supérieur : un accès inégal selon le revenu des parents, CAE, [Focus n°076-2021](#)

³⁴ Guyon, N., & Huillery, E. (2021). Biased aspirations and social inequality at school: Evidence from french teenagers. *The Economic Journal*, 131(634), 745-796.

³⁵ Fack, G., & Grenet, J. (2015). Improving college access and success for low-income students: Evidence from a large need-based grant program. *American Economic Journal: Applied Economics*, 7(2), 1-34.

³⁶ Bonneau, Grobon, Enseignement supérieur : un accès inégal selon le revenu des parents, CAE, [Focus n°076-2021](#)

- Le montant des bourses décroît continûment avec le quotient familial pour éviter les effets de seuil ;
- Les bourses sont versées sur 12 mois au lieu de 10 mois actuellement, afin de leur permettre de pouvoir garder leur logement pendant l'été ;
- Les bourses comprendront deux composantes :
 - Un **montant socle pour tous les boursiers**, afin de les inciter à entrer en études plutôt que d'entrer sur le marché du travail : ce montant est de 400 € pour le boursier le plus précaire et décroît continuellement avec le revenu familial. Les étudiants appartenant aux 6 premiers déciles du revenu familial perçoivent donc une bourse socle qui décroît continûment avec le revenu ;
 - Un **complément logement pour les décohabitants**, les dépenses de logement étant le premier poste de dépenses pour les étudiants qui ne restent pas habiter chez leurs parents. Ce montant différera en fonction des conditions de logement de l'étudiant :
 - Pour les décohabitants logés en Crous : 200€ supplémentaires pour le boursier le plus précaire. Ce montant correspond au reste à charge moyen d'un loyer en résidence Crous net des aides au logement ;
 - Pour les décohabitants logés dans le parc privé : le montant du complément logement dépendra de la taille de la ville dans laquelle ils étudient et du prix des loyers, à savoir 300€ en plus pour l'étudiant le plus précaire dans les petites villes ; 400€ en plus pour les villes moyennes et grandes ; 500€ en plus pour Paris.

Cette réforme des bourses sur critères sociaux vise à augmenter l'accès à l'enseignement supérieur des élèves de classes populaires et moyennes dans l'espoir d'atteindre un taux d'accès moyen de 55% (contre 43% aujourd'hui), correspondant à 50 000 étudiants supplémentaires par an. Le coût budgétaire ci-après de la mesure est fondé sur cet objectif.

→ Coût budgétaire associé : **925 millions €**.³⁷

2. Doubler l'offre publique de logements étudiants

Constat – Aujourd'hui, seuls 175 000 étudiants sur 3 millions sont logés dans les chambres gérées par le CROUS.³⁸ Or, dans les grandes villes universitaires, l'offre de logement est en forte tension et les étudiants peinent à se loger à des prix abordables. Dans ces villes où l'offre de logement est insuffisante, la politique d'Aide Personnalisée au Logement (APL) échoue à améliorer la situation car

³⁷ Le montant total des bourses estimé selon ces paramètres atteint 3,245 mds €, tandis que le budget actuel dédié aux bourses est de 2,320 milliards d'euros.

³⁸ [Chiffres clés - Site du réseau des Crous](#)

l'excès de demande par rapport à l'offre permet aux propriétaires d'augmenter les loyers et d'absorber 80% du montant des APL.³⁹ La rénovation et le développement de résidences universitaires à loyer modéré est donc la meilleure politique pour permettre aux étudiants de se loger convenablement. Pour ceux issus des familles les moins favorisées, c'est une condition nécessaire pour envisager des opportunités d'études loin du domicile.

Proposition – Nous proposons d'augmenter l'offre publique de logements étudiants de 25 000 unités par an pendant au moins 7 ans de manière à doubler la taille du parc public résidentiel étudiant, favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, et désengorger le marché locatif privé de petits logements.

→ Coût budgétaire associé : **350 millions €** par an pendant 7 ans, soit un investissement total de 2,5 mds € sur 7 ans.

3. Ouverture de 120 000 places supplémentaires dans le supérieur

Constat – Le manque de moyens actuels de l'enseignement supérieur se traduit par un manque notable de places par rapport au nombre de candidatures dans certaines filières très demandées par les néo-bacheliers, dites filières en tension. Ces filières en tension concernent certaines licences universitaires (droit, médecine, STAPS, psychologie, mathématiques et économie-gestion) dans les universités réputées ; ainsi que les filières courtes IUT et STS qui doivent, faute de places, refuser des candidats titulaires de baccalauréats technologiques et professionnels. Une partie de ces candidats se voient par conséquent affectés en licence générale, alors même que leurs chances de réussite y sont très faibles.⁴⁰ Ce manque de places entraîne une frustration à l'égard de Parcoursup, certains candidats n'étant pas admis dans des formations dites "non-sélectives", ce qui est une contradiction incompréhensible. Il entraîne également des orientations par défaut pour nombre d'étudiants, contribuant à leur décrochage et à une insatisfaction sur le fonctionnement de Parcoursup. Enfin, si rien n'était fait, ce problème serait accentué par la revalorisation des bourses sur critères sociaux proposée ci-dessus, dont on espère qu'elle augmentera l'accès à l'enseignement supérieur d'environ 50 000 nouveaux entrants.

Proposition – Pour mieux satisfaire les vœux des bacheliers technologiques, professionnels et généraux, augmenter le taux de réussite en première année, et accueillir davantage d'étudiants boursiers, nous proposons d'ouvrir 120 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur :

- 35 000 places par an en IUT ;
- 35 000 places par an en STS ;
- 50 000 places par an en licence universitaire.

³⁹ Fack, Gabrielle. "Are Housing Benefits an Effective Way to Redistribute Income? Evidence From a Natural Experiment in France", *Labour Economics*, 13(6), 2006.

⁴⁰ L'obtention de la licence en 3 ou 4 ans n'est que de 16% pour les bacheliers technologiques, et 6% pour les bacheliers professionnels.

Actuellement, sur les 240 000 étudiants qui rentrent en licence tous les ans, 25% redoublent et 22% abandonnent⁴¹, ce qui représente environ 120 000 étudiants. La création de 70 000 places supplémentaires en IUT et STS (où les conditions de formation et la réussite sont plus élevées) et l'amélioration des conditions de formation en licence (cf. proposition 4 ci-dessous) permettra d'améliorer leur réussite et de diminuer ces redoublements et abandons.

→ Coût budgétaire associé : **2,8 mds €**.

4. Amélioration des conditions de formation en licence universitaire

Constat – Le sous-investissement en licence universitaire est associé à des taux de réussite bien plus faibles que dans les autres formations. Le seul chiffrage sur le sujet réalisé en 2021 a mis en évidence un sous-investissement majeur pour les licences universitaires : seulement 3 700 euros par an et par étudiant, contre 6 500 en licence professionnelle, 9 700 euros en IUT, et 12 200 euros en BTS (en euros courants 2021).⁴² Seuls 40% des étudiants entrant en L1 à l'université obtiennent leur diplôme de licence en 3 ou 4 ans.⁴³ Ce sous-investissement se matérialise par des tailles de groupe élevées et un volume horaire très faible par rapport aux autres formations, induisant plus de décrochage, alors même que le profil initial des étudiants y est plus favorable que dans d'autres formations bien mieux encadrées comme les BTS et les IUT.⁴⁴ Cette situation représente à la fois un problème d'équité et un problème d'efficacité : le taux de redoublement, de réorientation et d'abandon (seuls 66% des étudiants inscrits en L1 se présentent aux examens du second semestre) impliquent des pertes considérables aussi bien pour les finances publiques (estimé à plus de 800 millions d'euros en 2022⁴⁵) que pour les jeunes eux-mêmes qui sont retardés dans leurs parcours d'études voire l'abandonnent.

Proposition – Améliorer les conditions de formation en licence universitaire en les alignant sur celles des licences professionnelles (dépenses de 6 500 € par étudiant en euros 2021), en augmentant le volume d'heures d'enseignement hebdomadaire et en diminuant les effectifs par groupe d'enseignement. Cette mesure permettra notamment d'augmenter le volume horaire en licence universitaire de 17 heures à 25 heures par semaine (passant le volume horaire annuel de 500 heures par an à 750 heures par an).

⁴¹ [Les parcours et la réussite en licence, licence professionnelle et master à l'université](#), État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°19

⁴² [Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace - Conseil d'Analyse Économique ; FocusCAE_074-2021 \(EnsSup01\)](#)

⁴³ [Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2024 | enseignementsup-recherche.gouv.fr](#)

⁴⁴ [Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace - Conseil d'Analyse Économique](#)

⁴⁵ [Bechichi, Nagui, « Quels effets d'une réorientation en première année d'études supérieures sur la réussite des étudiants ? », Notes IPP, no 122, Institut des politiques publiques, janvier 2026.](#)

→ Coût budgétaire associé : **1,4 mds €⁴⁶**.

5. Améliorer le fonctionnement de Parcoursup et l'accompagnement des bacheliers

Constat – L'allocation des étudiants par formation, réalisée aujourd'hui par Parcoursup, est critiquée car elle est source d'anxiété et d'opacité. Si l'ouverture de nouvelles places est une mesure essentielle pour mieux répondre à la demande des néobacheliers (proposition 3 ci-dessus), la plateforme peut également être améliorée sur d'autres aspects : lisibilité de l'allocation, accompagnement des élèves dans les phases de vœux et de choix, et réduction des délais d'attente des réponses qui pèsent lourdement sur l'anxiété des élèves et l'organisation de leur future vie étudiante – en particulier la recherche de logement.

Proposition – La plateforme Parcoursup doit être plus transparente et plus équitable, et réduire l'attente et l'anxiété pour les élèves. Les réformes à entreprendre sont les suivantes :

- L'outil demandera aux élèves de classer leurs vœux restants en attente une dizaine de jours après le premier retour de Parcoursup (qui intervient en général fin mai). Ainsi, les élèves seront fixés sur leur affectation avant les épreuves du bac pour l'immense majorité, et pourront être libérés de l'attente et de l'incertitude ;
- L'accompagnement des lycéens au moment de la formation des vœux (en janvier et février) et au moment du classement des vœux restants en attente (début juin) sera renforcé pour lutter contre les phénomènes d'autocensure et de mésinformation, notamment auprès des élèves défavorisés et les filles ;
- Les algorithmes utilisés par les formations seront publiés pour une totale transparence des critères auprès des élèves ;
- Des informations objectives et comparables sur la qualité des formations (nombre d'heures de cours annuel, taille des groupes, statut des enseignants) seront affichées dans Parcoursup pour que les élèves soient mieux informés des conditions de formation en amont de leurs vœux ;
- La lettre de motivation sera abandonnée du fait de son utilisation opaque, arbitraire, et socialement discriminante.

→ Coût budgétaire associé : financement de tuteurs étudiants pour accompagner les élèves de terminale dans leurs choix sur Parcoursup pour **62 millions €**.

⁴⁶ Le chiffrage se base sur les coûts par étudiants de la [note CAE](#) en euros 2021, en les revalorisant de l'inflation cumulée depuis.

Annexe – chiffrage budgétaire des mesures proposées

1. Revalorisation des enseignants

La revalorisation proposée de la rémunération des professeurs des écoles et professeurs certifiés est faite sur la base de la différence de leur traitement en début de carrière avec la moyenne européenne des pays UE10⁴⁷⁴⁸, en parité de pouvoir d'achat. Pour aligner ces rémunérations à la moyenne UE10, sont nécessaires une augmentation de 17% du traitement indiciaire brut mensuel en début de carrière, soit une hausse de 336€ pour les professeurs des écoles, et une augmentation de 13%, soit une hausse de 255€, pour les professeurs certifiés. A été retenue, uniformément pour les professeurs des écoles et les professeurs certifiés, une revalorisation de 300€ en début de carrière de leur traitement indiciaire brut.

Outre cette hausse de rémunération en début de carrière, a également été chiffré le coût d'une linéarisation de leurs rémunérations (sur 43 années de carrière, avec l'hypothèse de répartir les [effectifs](#) enseignants uniformément sur ces 43 années).

Coût total : 3,5 milliards d'euros.

2. Renforcer les moyens en tutorat

Les moyens supplémentaires en tutorat, alloués selon l'IPS de l'établissement, ont été chiffrés pour que la moitié des élèves actuels de primaire scolarisés en REP ou REP+ en soient bénéficiaires (557 893 élèves)⁴⁹, par groupe de 3 élèves bénéficiant de 4 séances par semaine, pour un coût horaire par tuteur pour l'État de 31€ bruts chargés (en s'alignant sur la rémunération actuelle des tuteurs du dispositif « Coup de pouce Clé »).

Coût total sur 36 semaines de classe : 830 millions d'euros.

3. Renforcer les moyens supplémentaires en formation des enseignants

Selon l'enquête de l'OCDE [TALIS 2024](#), la France est à une moyenne de soit 78 heures de formation par an, contre 113 heures par an pour la moyenne OECD-29, soit une différence de 35 heures par an. 5 jours entiers de formation des enseignants sont à financer pour combler la différence.

Le chiffrage comprend le coût de formation des enseignants (plus de 700 000 enseignants du public à former⁵⁰, pour un coût de 120 euros par jour par enseignant) ainsi que le coût de financement des formateurs (390 euros par jour par formateur), qui formeront les enseignants par groupe de 20.

⁴⁷ Allemagne, Italie, Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Portugal, Suède, Belgique, Espagne

⁴⁸ [Regards sur l'éducation 2025](#), Indicateurs de l'OCDE, p. 266

⁴⁹ [L'éducation prioritaire](#), Synthèse de la DEPP, n°6 – Juillet 2022 (mis à jour septembre 2025)

⁵⁰ [L'éducation nationale en chiffres](#), édition 2025

Coût total : 500 millions €.

4. Bourses

Pour le chiffrage relatif aux bourses ont été répartis les effectifs étudiants en 60 percentiles, dans l'objectif que restent éligibles à une bourse tous les étudiants issus des familles dont le quotient familial est parmi les 60% inférieurs. Si actuellement, le taux d'accès moyen à l'enseignement supérieur dans cette population est de 43%, l'objectif de cette réforme est de l'amener au même niveau que le 7^{ème} décile, à savoir à 55%. Les effectifs étudiants ont donc été réévalués en conséquence pour chiffrer le coût de cette mesure : cela représente une augmentation de 50 000 étudiants boursiers : 0,12 (points de participation supplémentaires) * 0,60 (proportion de boursiers dans une cohorte) * 700 000 (taille d'une cohorte).

Le chiffrage a été fait en :

- Linéarisant les montants de bourse par percentile, pour limiter les effets de seuil
- Fixant le montant de bourse socle maximal (pour les étudiants du 1^{er} percentile) à 400€. Les étudiants restant habiter chez leurs parents pendant leurs années d'études (30% des étudiants) ne perçoivent que ce montant socle ;
- Fixant un montant complémentaire de 200€ pour les étudiants logés en Crous (6% des étudiants), correspondant au reste à charge moyen d'un loyer en résidence Crous net des aides au logement⁵¹ ;
- Fixant un montant complémentaire, pour les 64% d'étudiants étant décohabitants dans le parc privé, allant de 300€ à 500€, correspondant à l'écart moyen entre le prix des loyers en résidence Crous et le prix des logements étudiants dans le parc privé, en fonction des villes⁵².

5. Doubler l'offre publique de logements étudiants

Aujourd'hui, seuls 6% des étudiants sont logés en résidence Crous. Le coût de construction d'une résidence étudiante est de 12 000 euros (euros courants 2021⁵³). Revalorisé de l'inflation (x1,171 depuis 2021), construire 25 000 places par an revient en 7 ans pour doubler l'offre publique de logements étudiants revient à 351 millions d'euros par an.

6. Création de 120 000 places dans l'enseignement supérieur

⁵¹ Observatoire national de la vie étudiante, Conditions de vie des étudiants (2020)

⁵² [Open data](#) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ensemble des logements proposés aux étudiants par le réseau des CROUS

⁵³ G. Fack, E. Huillery, Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace, [Les notes du CAE](#), n°68, Décembre 2021

Création de 35 000 places en BTS : deux années de diplôme à un coût de 12 372 € l'année (en euros 2021⁵⁴), revalorisé de l'inflation : 1 milliard d'euros.

Création de 35 000 places en IUT : trois années de diplôme, à un coût de 9 747€ les deux premières années et 6 541 € la troisième année⁵⁵, revalorisé de l'inflation : 1,1 milliard d'euros.

Création de 50 000 places supplémentaires en licence universitaire à un coût de 3 730€ par étudiant par an⁵⁶, sur trois ans : 655 millions d'euros.

Coût total de la création de 120 000 places : 2,8 milliards d'euros.

7. Amélioration des conditions d'enseignement en licence

Aujourd'hui, 240 000 néo-bacheliers sont inscrits en L1⁵⁷, auquel nous ajoutons une marge de redoublants pour arriver à 250 000 étudiants inscrits par an (avec l'objectif de passer d'un taux de redoublement de 25% à 4%).

Grâce à la création de 70 000 places en STS et IUT et au transfert afférent d'étudiants des licences universitaires aux filières courtes, et à la création de 50 000 nouvelles places en licence universitaire, nous arriverions à 230 000 étudiants inscrits en licence par an dont nous souhaitons améliorer les conditions d'enseignement, en les alignant sur celles de la licence professionnelle.

Coût actuel dédié aux étudiants en licence : 3 730€⁵⁸ x 300 000 étudiants = 1,1 md €.

Coût nécessaire pour aligner leurs conditions d'enseignement sur les licences professionnelles : 1,1 md / 230 000 étudiants = 4 865€ par étudiant, soit un différentiel par rapport à la licence professionnelle de 6 541 – 4 865 = 1 676 € par an et par étudiant.

Coût total = 1 676 x 230 000 étudiants x 3 ans x 1,171 (inflation cumulée depuis 2021) = 1,4 mds €.

8. Améliorer l'accompagnement sur Parcoursup

Accompagnement des 744 575 candidats au baccalauréat ([chiffres](#) session juin 2026), par 4 étudiants par classe (30 élèves par classe), dispensant 20 heures par an, payées à 31 € super bruts de l'heure (22€ bruts + 40% chargés).

Coût total = 62 millions €.

⁵⁴ H. Benani, G. Dabbaghian, M. Péron, Les coûts de formation dans l'enseignement supérieur français : déterminants et disparités, [Focus CAE N° 074-2021](#)

⁵⁵ idem

⁵⁶ idem

⁵⁷ Effectifs universitaires en 2025-2026, [Note flash du Sies n°11](#), Juin 2026

⁵⁸ Idem

Autrices :

Elise Huillery

Professeure des universités en économie
École normale supérieure - PSL, Institut d'Action Publique - PSL
elise.huillery@ens.psl.eu

Romane Paris

Senior Policy Advisor
Public Finance Lab
romane.paris@publicfinancelab.eu